



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE SEK 2013

RÈGLEMENT DU CONCOURS



1 THÈME CONCOURS

Killis "Les poissons qui naissent avec la pluie".

Les photographies qui reflètent les activités et tout ce qui concerne le monde des killis.

2 PERIODE DE SOUMISSION DES TRAVAUX

Le période pour la soumission des travaux sera ouvert à partir de 20/01/2013 au 19/04/2013.

3 PARTICIPANTS

Ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans, de toute nationalité et le pays de résidence, avec un maximum de trois oeuvres par auteur.

4 TAILLE, PRÉSENTATION ET CHOIX TECHNIQUES

Les photographies présentées seront libres de toute signature ou marque qui permettraient identifier le nom de l'auteur/s du travail.

Toutes les oeuvres seront envoyés en format JPEG aux adresses électroniques suivantes:

vidartelaso@gmail.com et killi1@terra.es

De toutes les photographies présentées au concours, le jury sélectionnera 20 photos.

Les photographies doivent être soumises comme suit:

Les oeuvres doivent être soumises en format JPEG avec une taille de 20x30 cm (horizontale ou verticale)..

(Taille de fichier maximale: 5 Mb).

Nous recommandons une résolution minimale de 300 dpi numérique. RGB

- Les oeuvres qui ne soient pas conformes à cette règle peuvent être exclues du concours.
- Les photographies seront présentées en couleur, doivent être originales et exclusives, ne pas avoir reçu des prix dans d'autres conventions et seront libres de droits de troisièmes personnes.
- Les photos sélectionnées seront imprimées en format 20x30 et montés pour le concours-exposition qui se déroulera pendant la Convention. L'assemblage et l'impression sera en charge de la SEK.
- Si nécessaire, les travaux pourront aussi être envoyés dans des fichiers compressés (zip ou rar).
- Chaque entrée sera nommé par un numéro séquentiel suivi par l'extension de fichier. Exemple: "Australe1.JPEG", "Australe2.JPEG", ...
- Le e-mail doit contenir, outre les travaux, un fichier texte avec les informations suivantes:
 - Titre de chaque travail, associé à son numéro de dossier correspondant
 - Vous pouvez inclure une brève explication de l'oeuvre
 - Et les informations suivantes sur l'auteur:
 - Nom.
 - Adresse, code postal, ville et pays.
 - Le contact téléphonique • et adresse e-mail.

5 PRIX

Il y aura un total de trois prix (1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème}) afin d'évaluer la qualité de l'image, la composition, l'impact visuel, l'originalité, etc.

Des éléments ou des effets visuels qui ne font pas partie de l'image originale ne sont pas autorisés.

Le jury se réserve le droit de déclarer vacant un ou plusieurs des trois prix.

6 PRIX REMIS

Les prix seront remis lors de la Convention de la SEK à l'endroit et l'heure fixées par l'organisation rendu public après la décision du jury avec le nom de l'auteur/s et des oeuvres primées.

7 JURY ET SÉLECTION DES GAGNANTS

Le jury sera composé de deux personnes, liés au monde photographique et des killis, et une personne de l'organisation de l'événement.

La décision du jury est définitive et utilisera comme critère la qualité artistique des oeuvres, créatrice des valeurs, l'innovation et la difficulté de la prise de vue, en plus de sa relation originale avec le sujet proposé et la manière dont la réalité est jouée. Le jury fera publique sa décision le **04/05/2013**.

8 PROPRIÉTÉ ET UTILISATION ULTÉRIEURE DES TRAVAUX

Les photos sélectionnées deviendront la propriété de la SEK, qui se réserve tous les droits de son utilisation, la reproduction, l'affichage ou la diffusion toujours en mentionnant l'auteur/s du travail.

La SEK réserve le droit de toutes les photos soumises à une exposition possible et / ou de projection avec tout ou partie d'entre eux.

9 BASES SPÉCIFIQUES

- Les photographies doivent être originales et inédites et ne doivent pas avoir été accordées antérieurement dans un autre concours de photographie.

- Seront acceptées jusqu'à trois photos par l'auteur, qui peut être lié à l'autre (série), et en couleur.

- Des photo-collages ou des photos retouchées numériquement de telle façon que son message original a été modifiée ne seront pas admises. Bien sur, les photographies dans lesquelles la luminosité, teinte, contrast, etc. (le développement typique) a été utilisé pour améliorer la qualité de l'image seront admises.

- Les photos gagnantes seront affichées sur le site Web de la SEK.

- La SEK peut effectuer une exposition physique ou virtuel avec des photos sélectionnées, annoncées précédemment sur le site web de cet événement.

- La participation au concours implique l'acceptation des Conditions.

10^o JURY 2013

Ángel Cánovas	-----	Juge
Foto Ángel Gijón	-----	Juge
José Vidarte	-----	Organisation



COLABORAN:



Turismo



ALSA

RIO NEGRO

XX Convention 2013 - Gijón (Asturies, Espagne).

<http://www.sekweb.org>